



numéro

# 59

### Édition

Commune de  
Port-Valais

### Création

COMM manager Sàrl

### Parution

2 x par année

### Imprimerie Gessler SA

1950 Sion

Impression

2000 exemplaires



## Convocation

L'Assemblée Primaire de Port-Valais est convoquée  
**le mardi 4 juin 2019, à 20h00**  
à la salle Tauredunum aux Evouettes

### Ordre du jour:

1. Lecture du protocole
2. Lecture des comptes de l'exercice 2018
3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation des comptes 2018 et du rapport de l'organe de révision
5. Règlement sur l'assainissement / Information
6. Divers

Selon les dispositions légales, les comptes de l'exercice 2018 sont soumis à l'enquête publique jusqu'au jour de l'Assemblée Primaire. Ils sont déposés au Greffe municipal où chaque citoyen a la possibilité de les consulter ou d'en obtenir un exemplaire. Les comptes de l'exercice 2018 peuvent également être téléchargés sur le site internet [www.port-valais.ch](http://www.port-valais.ch).

*Administration communale de Port-Valais*

**Pour assurer le bon déroulement de l'Assemblée Primaire, nous vous remercions de bien vouloir vous munir d'une pièce d'identité.**

## Sommaire

Editorial – Mot du Conseil communal	2
Comptes 2018	
Résultat annuel – Compte de fonctionnement	3
Commentaires relatifs aux comptes de l'exercice 2018	4-5
Comptes 2018 – Investissements	6
Tennis – Après-midis récréatifs	7
Commission des Travaux publics & Services industriels	8-9
Rénovation de la Gare du Bouveret	10-11
La Benna entre hier et demain	12-14
Prix des mérites – Cartes journalières	15
Parole aux entreprises de la Commune	16-17
Commission scolaire – Morija: Invitation Journée portes ouvertes	18
Association du 25 décembre	19
Action Halte aux Renouées du Japon!	20

# Editorial



Nous en sommes déjà à vous présenter la 59<sup>e</sup> édition de notre bulletin d'information. Il s'agit pour nous d'un plaisir renouvelé de partager des nouvelles de nos activités et de nos différentes implications dans notre commune.

Le Conseil communal poursuit une gestion stricte des investissements à réaliser et se prépare aux défis du futur avec beaucoup d'enthousiasme.

Il est temps de vous souhaiter un bel été et nous espérons que vous aurez du plaisir à découvrir cette nouvelle édition du bulletin communal dans sa mouture toute neuve.

*Pierre Zoppelletto - Président*



**Inès Carruzzo - Conseillère**

L'objectif d'une commune moderne est de miser sur l'avenir en mettant à disposition des infrastructures adaptées afin de favoriser l'épanouissement de notre jeunesse.



**Patrice Tamborini - Vice-président**

Le rôle d'une commune est de projeter, de planifier et de développer ses infrastructures en pensant déjà à demain. Nous nous y employons au quotidien!



**Kevin Woeffray - Conseiller**

Avec pragmatisme et détermination, pour le bien commun.



**Pierre Zoppelletto - Président**

Le Conseil communal de Port-Valais fait son maximum pour non seulement garder notre qualité de vie, mais l'améliorer.



**Philippe Albisser - Conseiller**

Nous ferons tout notre possible pour préserver nos villages des contraintes administratives imposées.



**Emilio Raccio - Conseiller**

Le dynamisme de notre commune traduit l'investissement de tout un chacun pour le bien-être communal et nous réjouit tous.



**Gregory Bueche - Conseiller**

Vivre ensemble ou vivre avec ?  
La vie collective est une œuvre perpétuelle dont chacun sculpte l'une des faces, pouvant l'enrichir par ses qualités propres.

# COMPTES 2018

## RÉSULTAT ANNUEL

RESULTAT DE L'EXERCICE	2018	2017
Recettes ordinaires du compte de fonctionnement	18 538 051,98	16 589 465,24
Charges de fonctionnement avant amortissements	-15 705 512,84	-14 009 854,34
<b>MARGE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>2 832 539,14</b>	<b>2 579 610,90</b>
Amortissements ordinaires	-2 257 159,76	-2 548 209,01
Amortissements complémentaires		
Route des Iles	-500 000,00	-,--
<b>RESULTAT</b>	<b>-2 757 159,76</b>	<b>-2 548 209,01</b>
FINANCEMENT	2018	2017
Marge d'autofinancement	2 832 539,14	2 579 610,90
Investissements nets	-2 962 743,96	-1 574 621,06
<b>INSUFFISANCE DE FINANCEMENT</b>	<b>-130 204,82</b>	
<b>EXCEDENT DE FINANCEMENT</b>		<b>1 004 989,84</b>

## COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

	Compte 2018		Budget 2018		Compte 2017	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Charges de personnel	3 570 947.55		3 499 830.00		3 396 399.39	
Biens, services et marchandises	4 889 687.89		3 681 920.00		4 223 402.83	
Intérêts passifs	189 997.55		191 000.00		234 584.05	
Amortissements	2 757 159.76		2 735 900.00		2 548 209.01	
Parts à des contributions sans affectation	-,--		-,--		-,--	
Dédommagements versés à des collectivités publiques	2 488 915.22		2 505 890.00		2 428 622.64	
Subventions accordées	3 271 729.90		3 189 290.00		3 018 436.02	
Subventions redistribuées	12 194.00		-,--		51 000.00	
Attributions aux financements spéciaux	1 102 757.38		113 630.00		450 213.70	
Imputations internes	179 283.35		557 640.00		207 195.71	
Impôts		10 165 525.56		10 351 000.00		10 034 829.03
Patentes et concessions		195 565.55		191 500.00		191 549.65
Revenus des biens		762 963.00		414 775.00		384 674.72
Contributions		5 362 914.14		3 872 600.00		4 547 939.48
Parts à des recettes et contributions sans affectation		228 573.10		236 200.00		162 575.00
Restitution de collectivités publiques		134 886.55		112 200.00		120 380.35
Subventions		473 564.00		497 680.00		361 690.95
Subventions à redistribuer		12 194.00				51 000.00
Prélèvement sur les financements spéciaux		1 022 582.73		500 000.00		527 630.35
Imputations internes		179 283.35		557 640.00		207 195.71
<b>Total des charges et des revenus</b>	<b>18 462 672.60</b>	<b>18 538 051.98</b>	<b>16 475 100.00</b>	<b>16 733 595.00</b>	<b>16 558 063.35</b>	<b>16 589 465.24</b>
Excédent de charges/recettes du compte de fonctionnement	<b>75 379.38</b>		<b>258 495.00</b>		<b>31 401.89</b>	
	<b>18 538 051.98</b>	<b>18 538 051.98</b>	<b>16 733 595.00</b>	<b>16 733 595.00</b>	<b>16 589 465.24</b>	<b>16 589 465.24</b>

# COMMENTAIRES

## RELATIFS AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2018

### Résultats et marge d'autofinancement

Les charges totales se montent à Fr. 18'462'672.60 (Fr. 16'475'100.00) et les recettes à Fr. 18'538'051.98 (Fr. 16'733'595.00).

Le compte de fonctionnement boucle sur un bénéfice de Fr. 75'379.38, alors que le budget en prévoyait Fr. 259'495.00.

Tout en restant vigilants au suivi du plan budgétaire, des dépenses imprévues pour le bon fonctionnement de nos infrastructures interviennent régulièrement en cours d'exercice.

L'augmentation des coûts de l'exercice 2018 provient principalement du compte Biens et services.

Les postes suivants ont vu leurs charges augmenter:

**() = comparaison avec le budget 2018**

#### ADMINISTRATION GENERALE

• **Biens et services (+ Fr. 55'061.89):**

La réhabilitation de la Gare a généré divers frais supplémentaires, tels qu'assurances, électricité, etc. D'autre part, le suivi des encaissements engendre des frais chaque année toujours plus élevés (+ Fr. 19'018.53).

#### SECURITE PUBLIQUE

• **Prestations de service (+ Fr. 62'250.45):**

Afin de maintenir un climat sécuritaire, des efforts ont été consentis au travers de moyens de surveillance. En outre, les frais relatifs à la conservation du cadastre faisaient défaut au budget (+ Fr. 23'453.80).

• **Dédommagement à des collectivités publiques (+ Fr. 89'189.70):**

La nouvelle loi sur le contrôle des habitants considère les étudiants comme résidents, ce qui n'était pas le cas précédemment. De ce fait, la Conférence des Présidents a demandé le versement rétroactif de la participation de Port-Valais aux services intercommunaux de 2014 à 2016.

#### ENSEIGNEMENT ET FORMATION

• **Bâtiments scolaires Les Evouettes / Le Bouveret (+ Fr. 49'802.89):**

En vue du réaménagement de l'école des Evouettes, une étude a été demandée. En ce qui concerne Le Bouveret, des frais reportés de l'année précédente s'ajoutent à ceux de cette année. De plus, la rentrée scolaire 2018/2019 a nécessité l'ouverture d'une classe supplémentaire au Bouveret.

#### CULTURE, LOISIRS ET CULTE

• **Charges du personnel (+ Fr. 62'912.85):**

Une mutation interne s'est opérée en déduction sur les travaux publics et en report sur la conciergerie et le service du port.

• **Entretien d'immeubles, routes et divers (+ Fr. 59'004.56):**

Ce dépassement concerne principalement l'entretien et la décoration des rues, parcs et places en raison d'un changement de prestataire ainsi que l'étude pour le futur aménagement de la Place de la Gare.

#### TRAFIC

• **Biens et services (+ Fr. 151'195.99):**

Le choix du leasing a été préféré à l'achat d'une motofaucheuse (+ Fr. 29'841.05). Divers travaux d'entretien sur les véhicules des travaux publics ainsi que l'acquisition d'équipement (+ Fr. 23'963.77) et d'outillages (+ Fr. 13'733.04) pour les collaborateurs ont été nécessaires, en raison notamment de l'augmentation d'effectif. L'entretien des places de parc et des horodateurs dépasse le budget. En attendant le décompte commun à la fin août avec les autres communes, la charge des cartes journalières CFF apparaît complètement sur Port-Valais (+ Fr. 32'577.59). Les ventes cependant sont en recette dans un compte de produits.

• **Entretien des routes cantonales (+ Fr. 87'954.50):**

Ce montant représente une participation plus importante aux routes cantonales, notamment pour le chantier du Pont du Canal Stockalper.

## PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

### • Eau potable (+ Fr. 43'077.83):

Un bureau spécialisé nous assiste dans l'élaboration d'un plan directeur de distribution d'eau. Une part de ce montant sera facturée aux autres communes du Haut-Lac.

## ECONOMIE PUBLIQUE

### • Achat carburant (+ Fr. 162'090.10):

Augmentation de la quantité destinée à la revente.

### • Aménagement bord du lac (+ Fr. 98'948.17):

Les chalets n'étant plus aux normes, leur démontage était inéluctable. Les travaux préparatoires pour l'installation et le raccordement des nouveaux pavillons ont été entrepris durant la saison creuse.

## FINANCES ET IMPÔTS

### • Pertes sur titres / Pertes sur débiteurs (+ Fr. 398'813.70):

Selon la demande de la fiduciaire, nous avons dû procéder à l'ajustement de la valeur de nos titres et avons absorbé, cette année, une perte sur débiteurs de Fr. 259'353.70.

### Comptes autofinancés

Les recommandations prévoient que le consommateur doit assumer la charge des différentes taxes des services de l'eau potable, des eaux usées ainsi que du traitement des déchets. Dans cet exercice, seul le service du traitement des déchets présente un résultat bénéficiaire.

Eau potable	Fr. - 148'384.95
Eaux usées	Fr. - 374'197.78
Traitement des déchets	Fr. 183'557.38

En vue du financement de l'eau potable, l'ajustement des taxes a déjà été accepté pour une entrée en vigueur au 01.01.2019.

La révision du règlement d'assainissement des eaux usées est actuellement en cours et sera présenté prochainement à la population.

Le bénéfice du traitement des déchets de Fr. 183'557.38 a été viré au bilan de la Commune et a ainsi permis d'absorber le déficit de 2017. Si le résultat de l'année 2019 confirme la tendance, et en fonction des investissements projetés, un éventuel ajustement des taxes sera étudié.

Pour rappel, le ménage communal a avancé le financement des secteurs déficitaires en attendant que ceux-ci dégagent un bénéfice et qu'ils soient autofinancés. Cette opération permet de diminuer la prise en charge des déficits par les impôts des citoyens et répond

aux exigences de l'Ofinco (Ordonnance sur les finances communales) au sujet des financements spéciaux (Art. 38) soit :

«Les avances aux financements spéciaux ne sont autorisées qu'à titre exceptionnel si les revenus affectés ne couvrent provisoirement pas les charges et seulement pour des tâches dont l'autofinancement est juridiquement obligatoire.»

### Recettes fiscales

Le montant total des recettes s'élève à Fr. 10'165'525.56 (Fr. 10'351'000.00).

L'objectif des recettes des personnes physiques n'a pas été atteint, par contre tous les autres impôts présentent de meilleurs résultats que prévu.

### Investissements

Les investissements nets pour l'exercice 2018 se sont montés à Fr. 2'962'743.96 et sont légèrement plus élevés par rapport aux montants budgétés (Fr. 2'928'550.00).

Ce montant inclut les investissements complémentaires de Fr. -34'529.26 (Fr. 38'850.00) acceptés lors de l'Assemblée Primaire du 12 juin 2018. La participation du Canton pour l'eau/réserve incendie, estimée à Fr. 300'000.00, se monte finalement à Fr. 397'892.15. La gestion budgétaire des investissements est bien maîtrisée.

### Conclusion

Malgré le fait d'avoir dû supporter des charges extraordinaires, telles que les pertes sur débiteurs, l'ajustement des titres ainsi que le rattrapage de notre participation au services intercommunaux, l'exercice 2018 peut être considéré comme bon et la situation financière de la Commune comme saine, la fortune s'élevant à Fr. 10'186'471.63.

En ce qui concerne les indicateurs de l'Etat, tous les critères sont atteints au maximum, excepté la capacité d'autofinancement.

Conformément au Plan financier présenté lors de l'Assemblée Primaire du 4 décembre 2018, les projets sont nombreux et le Conseil communal mettra tout en œuvre pour les réaliser sans porter atteinte à la santé financière de la Commune.

Le compte détaillé reste à votre disposition auprès du Greffe municipal.

Les comptes 2018 ont été adoptés par le Conseil communal en séance du 30 avril 2019, ainsi que par la Commission des Finances le 8 mai 2019.

Le Conseil communal vous propose d'approuver ces comptes.

# COMPTES 2018 - INVESTISSEMENTS

	Dépenses en CHF	
	Comptes	Budget
<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>		
Audits - réorganisation des services		
*(Investissements complémentaires au 12.06.2018)	49 232,50	50 000,00
Réhabilitation de la Gare	1 528 687,97	1 500 000,00
	<b>1 577 920,47</b>	<b>1 550 000,00</b>
<b>SECURITE PUBLIQUE</b>		
Tribunal de district		
*(Investissements complémentaires au 12.06.2018)	10 237,20	10 850,00
Videosurveillance	20 000,00	20 000,00
Mensuration officielle et info. géographique	21 000,00	
	<b>51 237,20</b>	<b>30 850,00</b>
<b>CULTURE, LOISIRS ET CULTE</b>		
Aménagement Quai Laval		
*(Investissements complémentaires au 12.06.2018)	100 013,35	22 000,00
Aménagement floral	40 160,95	40 000,00
Eclairage extérieur salle des spectacles	18 603,20	25 000,00
	<b>158 777,50</b>	<b>87 000,00</b>
<b>SANTE</b>		
Secours sanitaires (Canton)	3 373,00	3 600,00
	<b>3 373,00</b>	<b>3 600,00</b>
<b>PREVOYANCE SOCIALE</b>		
Institutions sociales (Canton)	12 372,90	21 300,00
	<b>12 372,90</b>	<b>21 300,00</b>
<b>TRAFIC</b>		
Construction de routes - Budget cantonal	233 466,00	82 000,00
Passerelle route cantonale (Étape 2)	378 370,25	380 000,00
Passerelle et aménagements extérieurs		
*(Investissements complémentaires du 12.06.2018)	80 233,89	100 000,00
Mise aux normes de la signalisation routière		
*(Investissements complémentaires du 12.06.2018)	26 235,10	30 000,00
Aménagement parkings - horodateurs		15 000,00
Route des Iles - Aménagement parking	317 055,55	350 000,00
	<b>1 035 360,79</b>	<b>957 000,00</b>
<b>PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT</b>		
Canalisation eau potable	68 071,50	
Participation Canton - Eau - Réserve incendie		
*(Investissements complémentaires au 12.06.2018)	-397 892,15	-300 000,00
Règlement de l'assainissement	58 650,00	55 000,00
PGEE Plaine du Bouveret	82 930,85	150 000,00
Poubelles	21 116,90	30 000,00
Projet Rhône 3	--	57 800,00
Aménagement chemin Tové	27 862,00	
Protection Evouettes d'Amont		
*(Investissements complémentaires au 12.06.2018)	68 119,65	80 000,00
Subvention aménagement Tové	-76 906,75	
	<b>-148 048,00</b>	<b>72,800,00</b>
<b>ECONOMIE PUBLIQUE</b>		
Renforcement des digues	68 840,00	
Bornes électriques des estacades	39 431,75	50 000,00
Bâtiment du port	134 187,15	110 000,00
Nouveau port	29 291,20	46 000,00
	<b>271 750,10</b>	<b>206 000,00</b>
Investissements nets/budgetés	2 997 273,22	2 889 700,00
*Investissements nets complémentaires	-34 529,26	38 850,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 962 743,96</b>	<b>2 928 550,00</b>

# TENNIS

## UNE INFRASTRUCTURE COMPLÉTANT L'OFFRE COMMUNALE

Les travaux d'aménagement des courts de tennis avancent bien. Les amateurs de ce sport pourront disposer des installations vers la fin juin 2019.



# APRÈS-MIDIS RÉCRÉATIFS

## ORGANISÉS PAR LA COMMUNE DE PORT-VALAIS

La Commune de Port-Valais organise régulièrement des après-midis récréatifs. C'est l'occasion de se retrouver pour partager un moment convivial autour d'un jeu de cartes, d'un thé ou d'un café. Ces activités, gratuites, sont ouvertes à toutes et à tous !

Les rencontres ont lieu chaque premier mercredi du mois à l'UAPE (Unité d'accueil pour écoliers), à la route Industrielle 1, au Bouveret. Rendez-vous dès 14 heures. Invitation cordiale à toute personne intéressée!



**En 2019, ces rencontres auront lieu les mercredis:**

- 5 juin / 4 septembre / 2 octobre / 6 novembre et 4 décembre



**Si vous avez besoin d'aide pour vous déplacer, nous organisons volontiers votre transport.**



**Informations complémentaires auprès de:**

- Rolande Loretan 076 336 39 14
- Kevin Woeffray 075 437 57 49

# COMMISSION

## DES TRAVAUX PUBLICS & SERVICES INDUSTRIELS

### Révision du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux

L'évacuation et le traitement des eaux polluées générées sur le territoire communal sont assurés par plus de 26 km de canalisations, 8 stations de pompage de réseau et une station d'épuration qui rejette les eaux après traitement dans le canal Stockalper. Il a fallu plusieurs décennies pour réaliser ces ouvrages dont la valeur à neuf atteint près de Fr. 40 millions. Leur exploitation génère des charges annuelles de plus de Fr. 500'000.-, auxquelles il faut ajouter de nouveaux investissements pour suivre le développement urbain de la Commune, améliorer l'efficacité du système et remplacer les éléments usés. Les cinq dernières années, ce sont en moyenne Fr. 1'094'000.- par année qui ont été dépensés par la Commune dans le domaine.

La bonne gestion de ce service est un enjeu environnemental majeur. Elle doit assurer à long terme la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines. Les objectifs et les principes généraux sont définis dans la Loi fédérale sur la Protection des Eaux (LEaux) et son ordonnance (OEaux). Les implications sont multiples et touchent de nombreux domaines d'activité: industrie, agriculture, tourisme, approvisionnement en eau potable, santé publique, développement territorial et d'autres encore.

Le législateur veut que chaque utilisateur finance la part du service qui lui est offerte, proportionnellement au taux d'utilisation. Ce principe est de nature à influencer le comportement de la population dans un sens plus respectueux de l'environnement. Les cantons précisent les exigences et exercent un contrôle. La majorité d'entre eux, comme c'est le cas en Valais, a confié la gestion des eaux claires, des eaux usées et de son financement aux Communes.

Le réseau d'égouts de notre commune couvre l'ensemble des zones constructibles et son état peut être qualifié de bon. La STEP a fait l'objet de travaux de rénovation et de transformation majeurs terminés en 2007, afin de permettre la densification de la commune que nous vivons. Néanmoins, le système ne satisfait pas encore pleinement la réglementation fédérale, principalement en rapport avec le principe de séparation des eaux polluées et non polluées. Les

eaux polluées doivent être traitées avant infiltration ou rejet dans les eaux de surface. Les eaux non polluées doivent, dans la mesure du possible, être infiltrées. Lorsque cela n'est pas possible, le réseau de canalisations doit permettre la séparation des deux qualités d'eaux. A défaut, des quantités importantes d'eaux claires aboutissent à la STEP et réduisent ainsi l'efficacité du traitement. En cas de fortes précipitations, les canalisations sont surchargées et une partie des écoulements mélangés doit être déversée directement dans les cours d'eau. C'est le cas, en particulier, dans les secteurs en coteau de notre commune. Les rues sont le plus souvent équipées d'une seule canalisation, dite unitaire, qui mélange les eaux de ruissellement sur les toitures et les chaussées aux eaux usées des habitations.

Pour gérer et faire évoluer son réseau d'égouts, la Commune a établi en 2007 son PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux) qui définit par zone les principes de gestion des eaux à adopter et planifie les travaux à prévoir progressivement pour le mettre à niveau et assurer son bon fonctionnement. En un peu plus de 10 ans, 6.7 km de nouvelles canalisations ont été réalisées, principalement pour permettre le développement de la zone artisanale du Bouveret et détourner de la STEP les eaux du torrent le Riau. Il sera encore nécessaire de construire environ 3.5 km de canalisations pour permettre la séparation des eaux de toutes les zones à bâtir de la commune, ce qui va présenter un investissement progressif de 4 à 5 millions. À mesure que les besoins en investissements pour de nouvelles infrastructures vont se réduire, la Commune devra faire face au renouvellement des conduites les plus anciennes et de ses autres équipements. La durée de vie de ceux-ci est de l'ordre de 80 ans pour les conduites, de 50 ans pour les stations de pompage et de 30 ans pour les STEP.

Depuis 2018, la Commune a entrepris de réviser son règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux. Il s'agit principalement de le mettre à niveau en adoptant le modèle et les recommandations du Service de l'environnement cantonal. Le principal changement pour la population va résulter du mode de financement du service. La Commune perçoit déjà des taxes pour celui-ci, cependant plusieurs exigences et principes ne sont pas respectés:

### **Le service n'est pas autofinancé**

Les taxes ne couvrent que la moitié des coûts. Les montants complémentaires à financer sont prélevés sur le budget communal et, en conséquence, entrent en concurrence avec d'autres services et projets.

### **Le système actuel des taxes respecte mal le principe de causalité**

La taxe de raccordement, par exemple, est calculée sur la base de la valeur cadastrale des immeubles. Or, cette valeur cadastrale a un rapport très indirect et souvent biaisé avec la quantité d'eau générée sur une parcelle et déversée dans le réseau d'égouts communal.

### **Les taxes actuelles ne sont pas incitatives**

La production effective d'eaux usées des usagers devrait être prise en compte, afin de favoriser des mesures et des comportements économes et soucieux de l'environnement.

Les nouvelles taxes seront au nombre de trois :

#### **Une taxe unique de raccordement**

Due au moment de la construction d'un ou plusieurs immeubles sur une parcelle et du raccordement de canalisations au réseau communal. Les parcelles déjà construites ne seront pas soumises à cette taxe, puisqu'une taxe similaire existe déjà dans le règlement actuel.

#### **Une taxe annuelle de base**

Proportionnelle aux quantités d'eaux claires et d'eaux usées qu'une parcelle peut potentiellement déverser dans le réseau communal de collecteurs. Les estimations de ces quantités d'eaux sont à la base du dimensionnement des infrastructures.

#### **Une taxe annuelle variable**

Proportionnelle à la quantité d'eaux usées effectivement produites annuellement sur une parcelle. Sauf cas particulier, cette quantité d'eau correspond à la quantité d'eau potable consommée, qui finit ensuite dans les éviers, douches et toilettes des particuliers ou des entreprises. Cette taxe variable doit être incitative.

La taxe unique de raccordement et la taxe annuelle de base dépendront de la surface cadastrale de la parcelle, d'un indice contributif et d'un tarif unitaire. L'indice contributif sera propre à différents secteurs de la commune et dépendra du degré d'imperméabilisation des parcelles, du mode de raccordement prévu dans le cadre du PGEE, du coefficient de plancher de la zone conformément au règlement des constructions et d'une pondération suivant l'utilisation des bâtiments. Les deux premiers paramètres pris en compte pour le calcul de l'indice contributif donnent une mesure des eaux claires potentiellement générées par une parcelle. Les deux seconds paramètres donnent une mesure de la densité d'habitants pour la production d'eaux usées.

La taxe variable sera établie sur la base des relevés des compteurs d'eau potable et d'un tarif unitaire. Pour des industries et des agriculteurs qui pourraient utiliser de l'eau potable en quantité importante sans ensuite la déverser dans les égouts, il sera possible de faire une demande et d'obtenir la mise en place de différents compteurs afin de distinguer la consommation de type domestique de celle ne générant pas d'eaux usées. Les entreprises peuvent être contraintes de traiter par leurs propres moyens leurs eaux polluées.

Le nouveau règlement devra faire l'objet d'une consultation auprès du Service de l'environnement cantonal (SEN) et de l'organe de surveillance des prix de la Confédération. Il sera ensuite soumis à l'Assemblée Primaire pour approbation.

Considérant l'importance et la complexité de la mise en place de ce nouveau règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux, une Assemblée Primaire extraordinaire sera agendée en automne de cette année afin de présenter aux citoyens les détails de ce projet.

Comme annoncé depuis plusieurs mois, l'entrée en vigueur du règlement est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

# LA RÉNOVATION

## DE LA GARE DU BOUVERET TOUCHE À SA FIN

La future  
Maison de  
Commune  
prend forme



La météo favorable de l'hiver a permis une avance fidèle au planning des travaux de transformation du bâtiment de la Gare.

Tous les travaux intérieurs de gros œuvre ont été finis en fin d'année et nous avons ensuite pu passer au second œuvre et aux finitions. Les parquets ont été posés, les fenêtres restaurées et réinstallées et les parties neuves sont en cours de montage lors de la rédaction de cet article. La technique (chauffage et électricité) est pratiquement terminée également.

Le 26 avril, l'Office du Tourisme a d'ores et déjà pris ses quartiers au rez-de-chaussée du bâtiment et offre un accueil optimal aux hôtes et touristes de passage.

Pour le reste du bâtiment, les travaux continuent et celui-ci devrait être prêt avant les vacances d'été. L'Administration communale pourra alors s'y installer.





Repose des anciens parquets

► Une information séparée vous sera donnée prochainement quant au déménagement et au fonctionnement de la nouvelle Administration communale.

### Informatique et téléphonie

Avec le déménagement à la Gare, le Conseil communal a pris l'option de mettre à jour l'intégralité du parc informatique de la Commune. Cet investissement, non planifié initialement, s'est révélé obligatoire en raison de l'âge de notre matériel et des changements de système d'exploitation nécessaires en 2019.

Le central téléphonique sera également changé, le système actuel étant hors d'âge et inadapté à nos besoins.



Les carrelages identiques aux anciens sont posés



Des volumes repensés dans un esprit d'épure



Nouveau parquet en chêne



La polyvalence des espaces a été privilégiée

# LA BENNA

## ENTRE HIER ET DEMAIN



Vue  
aérienne  
de la Benna

La Benna serpente actuellement dans la plaine agricole de Port-Valais, à mi-chemin entre le Rhône et le canal Stockalper. Un peu perdu au milieu des cultures, cet ancien chenal latéral du fleuve, d'apparence insignifiante aujourd'hui, constitue en réalité un élément relique du paysage passé, celui d'avant l'endiguement du Rhône et de l'assainissement de la plaine. En plus de cette valeur historique et paysagère, la Benna possède également un riche potentiel naturel: une faune et une flore parfois rares et spécialisées pourraient profiter de cette étroite bande refuge. Déconnectée du Rhône, la Benna a subi un lent processus de banalisation, liée à une dynamique d'atterrissement et d'assèchement.

Aujourd'hui, l'intervention active de l'homme est devenue nécessaire pour remettre en valeur cet élément naturel et paysager hérité du passé. Le début des travaux de revitalisation est ainsi planifié pour cet automne.

Le WWF s'engage activement pour la préservation et la revitalisation des cours d'eau, car les rivières sont les précieux poumons de nos paysages. En

redonnant un peu de place à nos ruisseaux, de nombreux biotopes diversifiés réapparaissent et servent d'habitats à la faune et la flore. Le WWF Valais remercie la Commune de Port-Valais et la Station ornithologique pour la collaboration constructive qui permet de redonner vie à la Benna. Cette revitalisation sur plus d'un kilomètre et demi offrira des refuges aux oiseaux, insectes, batraciens et petits

mammifères et servira de liaison biologique au milieu d'une zone agricole intensément exploitée. Le paysage se trouvera enrichi par les cordons de roselières, haies arbustives et arbres isolés. Des contributions pourront être versées pour l'entretien des surfaces de compensation par un agriculteur. Ce projet est un exemple positif de rencontre entre l'agriculture et la nature.



Pigamon jaune



Carte historique de la plaine

### Valeur paysagère et historique

Sur la carte Dufour du XIX<sup>e</sup> siècle, la Benna apparaît clairement comme un bras secondaire du Rhône, prenant naissance après la Porte du Scex (Vouvry), au sud du village des Evouettes, et rejoignant le cours principal du fleuve un peu avant le village du Bouveret.

Certains noms de lieux-dits qui sont parvenus jusqu'à nous sont aussi des témoins de la plaine passée : ainsi Les Iles ou L'Ile à Corbex, dans la portion – aujourd'hui entièrement cultivée – comprise entre la Benna et le Rhône, nous rappellent qu'avant les terres productives gagnées par l'homme, il y avait les sols alluviaux ou marécageux, régulièrement inondés et enrichis par les crues répétées du fleuve.

Le Rhône, comme ailleurs en amont, était le maître des lieux. C'est lui qui façonnait, au gré de ses débordements, la morphologie d'un paysage sans cesse changeant, très riche, mais néanmoins hostile à l'homme, dont le rôle était réduit à celui de spectateur impuissant. A partir de 1863 débute dans l'ensemble du canton l'immense chantier de la première correction du Rhône, lors duquel les communes s'attacheront à endiguer leur tronçon de fleuve. En 1866, les archives signalent des travaux « d'une certaine importance » à Port-Valais. Un siècle et demi plus tard, la Benna n'est plus qu'un reliquat du bras du Rhône sauvage qu'elle était à l'origine. Son cours sinueux qui se dessine encore aujourd'hui constitue néanmoins un élément de notre patrimoine paysager et de notre histoire locale qui mérite d'être revitalisé et pérennisé.

### Valeur naturelle

Aujourd'hui, la Benna est bien plus qu'un simple cordon de roseaux qui sépare les parcelles cultivées et où prolifèrent les moustiques ! Derrière son apparence un peu négligée, ce canal joue en effet un rôle de liaison et de refuge naturel pour la petite faune de la région. Cette biodiversité peut aussi rendre service à l'agriculture, par exemple en régulant les populations de ravageurs ou de parasites des cultures.

Différentes espèces rares ou menacées trouvent ainsi le long de la Benna des sites pour leur nidification, leur alimentation ou leur développement : pie-grièche écorcheur, tarier pâtre, rousserolle verderolle, criquet des roseaux, libellules, pigamon jaune, etc. Leur présence ne doit rien au hasard !



Tarier pâtre



Criquet des roseaux



Grenouille rousse

Toutes affectionnent les zones agricoles parsemées de massifs de buissons, d'arbres, de friches ou de petites zones humides, autant de structures qui étaient abondantes dans l'ancienne plaine du Rhône, mais qui sont devenues rares aujourd'hui.



Etat actuel de la Benna



Etat futur de la Benna revitalisée

### Et demain?

La nature évolue et se modifie avec le temps. La Benna, déconnectée de l'emprise du Rhône suite aux travaux de correction, subit depuis des décennies une dynamique d'atterrissement. Les espèces typiques qui apprécient l'humidité disparaissent, la faune et la flore se banalisent. Lorsque ce processus se produit dans les derniers refuges humides de la plaine, cela conduit à une perte nette et souvent irrémédiable en biodiversité.

Pour éviter d'aboutir à cette situation négative pour la biodiversité, l'homme peut intervenir activement. On parle alors de « revitalisation » d'un milieu naturel. En rendant à la Benna un peu d'espace et en recreusant certaines zones, on peut lui redonner ce qui fait sa véritable valeur de milieu humide, tout en l'entretenant de façon plus régulière au travers d'une exploitation agricole extensive et adaptée.

Mais pas question ici de reconstituer des paradis à moustiques! Selon les experts c'est en effet plutôt dans la situation actuelle (mares temporaires sans prédateurs) que ces insectes indésirables

prolifèrent le plus. Une revitalisation procurera au milieu les conditions adéquates pour le rétablissement d'une cohorte d'espèces insectivores et donc pour un meilleur équilibre au sein de la petite faune.

La Benna est un trait d'union entre le passé et l'avenir, un repère rappelant la valeur de cette terre gagnée, puis transmise de génération en génération. Les sociétés rurales d'autrefois avaient à lutter contre le fleuve pour garantir leur propre subsistance. Aujourd'hui, l'agriculture ne remplit plus seulement une fonction de production, elle est devenue également garante du maintien d'un paysage harmonieux et diversifié. Le projet de revalorisation de la Benna est un bel exemple de synergie entre agriculture, paysage, histoire locale et nature.



vogelwarte.ch



Un bel été  
à tous et  
bienvenue  
à la bibliothèque!

## Bibliothèque

Port-Valais

Centre scolaire La Bouverette

1897 Le Bouveret

Tél. 024 481 28 20

biblio.bouveret@romandie.com

### HEURES D'OUVERTURE

LUNDI	16h00 à 19h00
MERCREDI / JEUDI	15h00 à 18h00
VENDREDI	9h00 à 11h00

### HORAIRE POUR JUILLET

MERCREDI	18h00 à 19h30
----------	---------------

### FERMETURE EN AOÛT

REPRISE LE LUNDI 19 AOÛT

# PRIX DES MÉRITES

## LE SPORT RÉLÈVE LES TALENTS À PORT-VALAIS

Les prix des mérites ont été décernés le 19 janvier 2019 à l'occasion de la Journée des Aînés comme suit:



### PRIX DU MÉRITE SPORTIF 2018 CATÉGORIE « ÉQUIPE »

Prix d'équipe à l'équipe Junior B/A du Team Haut-Lac pour ses victoires en coupe valaisanne et en coupe romande



### PRIX DU MÉRITE SPORTIF 2018 CATÉGORIE « INDIVIDUELLE »

Prix individuel à M<sup>me</sup> Aurélie Curdy pour sa médaille d'argent au Championnat Suisse



### PRIX D'ENCOURAGEMENT

à M<sup>me</sup> Morgane Zengaffinen pour ses résultats au niveau valaisan en agrès  
à M. Alessio Schürmann pour ses performances en ski



Nous transmettons à toutes et à tous nos chaleureuses félicitations

Notre Prix du mérite sportif et culturel récompense les personnes particulièrement méritantes et nous comptons sur votre soutien pour nous faire part des candidatures. Un grand merci d'avance!

# ESCAPADE D'UN JOUR

## À PRIX DOUX



- ★ Profitez des cartes journalières CFF mises à disposition par la Commune à un tarif préférentiel pour les personnes domiciliées à Port-Valais.
- ★ Vous trouverez tous les détails et le règlement d'utilisation sur [www.port-valais.ch](http://www.port-valais.ch) ou en nous contactant au **024 482 70 00** durant les horaires d'ouverture des bureaux.
- ★ Aucune réservation n'est possible et l'achat s'effectue au guichet du Greffe municipal.

# PAROLE AUX ENTREPRISES DE LA COMMUNE

## BIONACTIS – INNOVER POUR PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

Dans la zone industrielle du Bouveret, la société Bionactis a entrepris un projet de bâtiment innovant dans lequel elle viendra s'établir et poursuivre ses activités de développement technologique. ([www.bionactis.com](http://www.bionactis.com))



Traditionnellement, le secteur de la construction et des bâtiments pèse très lourd en matière de consommation énergétique et d'émissions de gaz à effet de serre. Aussi bien par l'impact de l'énergie grise, nécessaire à la production des matériaux et équipements de construction (béton, acier, machines de chantier ou au déplacement des matériaux et de la main d'œuvre, etc.) et dont la somme représente le coût énergétique du bâtiment fini, que l'énergie nécessaire au fonctionnement du bâtiment (son chauffage, sa ventilation, sa production d'eau chaude sanitaire, etc.), qui présente une consommation récurrente d'énergie d'année en année, tout au long de sa durée de vie.

A l'heure où le GIEC – qui désigne le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat – publie un rapport alarmant sur les conséquences dramatiques qu'auront les augmentations de température qui se dessinent depuis quelques décennies, il est nécessaire pour chacun de se demander comment agir pour sauver la planète, faire le lien entre cette crise globale et ses propres comportements.

La société Bionactis a choisi de réduire l'impact de l'énergie grise en ayant recours à des matériaux recyclés ou provenant de filières de recyclage, ce qui signifie que l'énergie grise qu'il a fallu pour les produire a été valorisée par leurs emplois précédents et que la valeur résiduelle – qui serait perdue en les

jetant – est la plus basse possible, au stade où ils sont réutilisés, soit tels quels, soit après une transformation minimale en relation avec leur nouvelle fonction, en substitution de matériaux neufs très « coûteux » en énergie.

Retenons d'une part les emblématiques containers maritimes usagés qui présentent à la fois des garanties qualitatives du fait des certifications dont ils font l'objet pour attester de leur aptitude au transport maritime, des dimensions et une fonctionnalité adaptées à un usage immobilier qui n'a pas échappé aux générations Y et Z qui les ont spontanément adoptés comme une évidence, et une disponibilité planétaire du fait de la globalisation des échanges commerciaux. Imaginons d'autre part l'usage de revêtements bitumineux recyclés à froid pour la bande de roulement et les places de stationnement qui entourent le bâtiment, évitant ainsi le coût énergétique supplémentaire du traitement de ce déchet issu des travaux routiers.

Considérons également la mousse de verre recyclé, matériau aux aptitudes exceptionnelles qui constitue un excellent isolant, durable et insensible aux agents physiques, chimiques ou biologiques (pression, température, UV, eau, huile, insectes, rongeurs, etc.) et qui peut être réutilisé à l'infini sans perdre ses propriétés, pour un coût souvent inférieur à celui des autres isolants thermiques disponibles. En utilisant ce matériau comme couche de contact avec le terrain et en le laissant déborder de l'emprise au sol du bâtiment, du fait de ses qualités d'isolant thermique drainant, il est de plus possible de s'affranchir de l'obligation de fondations au-dessous de la limite de gel. Cela permet par ailleurs d'éviter les interférences avec les nappes phréatiques et les processus d'infiltration de l'eau.

Grâce à l'utilisation de ces solutions combinées, la conception de ce bâtiment permet d'atteindre un besoin de chauffage inférieur à 150 MJ /m<sup>2</sup> et de se conformer à la norme Minergie.

De ce fait, l'énergie nécessaire au chauffage et au fonctionnement du bâtiment peut être fournie principalement par des sources renouvelables. C'est un cercle vertueux qui s'enchaîne: grâce au champs

de capteurs solaires de 250m<sup>2</sup>, intégré à la façade orientée Sud-Est (en construction) et un réseau de ventilation à double flux (avec récupération de la chaleur de l'air sortant) alimenté par un « puits canadien » souterrain de 300 mm de diamètre qui préchauffe l'air frais hivernal ou rafraîchit l'air estival.

Mais préserver l'environnement ne se limite pas à réduire la consommation d'énergie fossile et les émissions de CO<sub>2</sub>. D'autres ressources également sont limitées voire non renouvelables. Il s'agit notamment du sable qui entre à hauteur de 30% dans le béton et la maçonnerie, et dont les sources d'approvisionnement sont limitées aux sables des rivières et des plages (sables de forme sphérique, contrairement aux sables des déserts inutilisables). Dubaï – aux portes du désert – importe du sable australien pour ses gigantesques besoins de développement immobilier, pour illustrer un exemple extrême.

La disparition du sable entraîne une accélération de l'érosion des côtes et la destruction des écosystèmes fragiles qui s'y trouvent.

Ce prototype de bâtiment s'en passe totalement et prouve qu'il est possible de construire sans nuire à l'environnement immédiat ou lointain.

Mieux: le bâtiment peut contribuer à améliorer l'environnement! Par exemple, directement, en améliorant la gestion de l'eau pluviale qui, en étant retenue sur ses toits plats ayant une fonction de bassin, évite la saturation des réseaux d'évacuation, les crues et les inondations lors d'événements orageux soudains et favorise l'infiltration naturelle, progressive et retardée. Mêmes avantages pour les zones de circulation des véhicules autour du bâtiment qui permettent une infiltration directe.

Par ailleurs, cette eau en toiture contribue également à améliorer les performances thermiques et le confort du bâtiment (et donc des économies d'énergie), en rafraîchissant l'air ambiant par évaporation et vaporisation l'été, ou en stabilisant la température de cette couche périphérique à 0°C lors de périodes de gel l'hiver.

Indirectement, comme nous l'avons vu, le choix des matériaux permet de favoriser et de stimuler les secteurs industriels qui utilisent des ressources recyclées ou renouvelables, ou encore qui proviennent de processus de dépollution (ex: panneaux de gypse fibré qui valorisent les sels obtenus par la séquestration du soufre dans les installations de dépollution des fumées de combustion).

Enfin, ce qui importe plus que tout, c'est que cette réalisation ne soit pas une expérience unique et isolée car inapplicable ailleurs, mais puisse être reproduite partout dans le monde parce que les solutions auxquelles elle recourt – tout en satisfaisant à l'exigence des réglementations en vigueur en Suisse – sont simples, disponibles et peu coûteuses.

**Et c'est dans la commune de Port-Valais que ce savoir-faire est à disposition de tous ceux qui veulent**

**S'engager**



**pour l'avenir  
de l'environnement  
et de l'humanité**

# COMMISSION SCOLAIRE

## NOUS CHERCHONS DES FORMATEURS



La Commune organise des cours d'appui à l'attention des apprentis domiciliés sur la commune qui en font la demande. Afin de compléter sa liste de formateurs potentiels, nous invitons les étudiants, apprentis ou toute personne intéressée et dispo-

sée à partager ses connaissances à se manifester auprès de l'Administration communale afin de répondre à d'éventuelles demandes principalement dans les branches principales telles que le français et les mathématiques.

## INVITATION JOURNÉE PORTES OUVERTES



### PROGRAMME DU 15 JUIN 2019

#### ATELIERS PÉDAGOGIQUES

Nutrition, santé, eau-assainissement, éducation et développement rural

#### DIVERTISSEMENTS

Stands et activités plein air pour petits et grands

#### DÉGUSTATION

Cuisines africaines et régionales

#### EXPOSITION

*La souveraineté alimentaire* / entrée libre

#### MUSIQUE

Concert de Gospel / entrée libre

#### TOMBOLA

Nombreux lots à gagner

40<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE

JOURNÉE  
PORTES  
OUVERTES

15 juin 2019

**PROGRAMME**

**ATELIERS PÉDAGOGIQUES**  
nutrition, santé, eau-assainissement,  
éducation et développement rural

**DIVERTISSEMENTS**  
stands et activités plein air  
pour petits et grands

**DÉGUSTATION**  
cuisines africaines et régionales

**EXPOSITION**  
La souveraineté alimentaire  
entrée libre

**MUSIQUE**  
concert de Gospel  
entrée libre

**TOMBOLA**  
nombreux lots à gagner

**morija**  
HUMANITAIRE  
ET DÉVELOPPEMENT

**40**  
1979-2019

Route Industrielle 45  
CH-1897 LeBouveret  
+41 (0) 24 472 80 70  
info@morija.org  
www.morija.org

# ASSOCIATION DU 25 DÉCEMBRE

## FÊTER NOËL DANS LA CONVIVIALITÉ EN OFFRANT LE BONHEUR

En septembre 2018, autour d'un apéro, nous est venue l'idée d'organiser bénévolement une journée du 25 décembre, afin de réunir personnes seules ou familles cherchant un lieu de rencontre pour fêter Noël différemment.



Il fallait 2 dames au grand cœur, entourées de leurs conjoints et enfants portant les mêmes valeurs. Trouver ensuite un restaurateur, ayant lui-même une épouse acquise à la cause, prêt à mettre gracieusement à disposition son établissement pour ce repas.

C'est ainsi que le pacte scellé, nous six initiateurs de l'action, Michèle, David, Gaby, Georges, Fanny, Maguy et Philippe, nous sommes partagés les tâches.

Il fallait trouver des sponsors régionaux afin de garnir notre agape de Noël. Fournisseurs, commerçants, restaurateurs, clients, Commune et quelques mécènes nous ont permis de récolter assez de moyens pour que nos convives aient droit à une table magnifiquement garnie.

Les 6 bénévoles que nous étions avons mis la main à la pâte pour concocter le menu : apéro, entrée, potage, raclette, frites, salades et dessert. Tous ces mets ont été préparés par nos soins et par l'équipe de cuisine de *La Batelière*. Georges raclait, David fonctionnait comme taximan et nous étions tous dédiés au service. Nous avons demandé aux personnes intéressées de s'inscrire et nous avons finalement eu 42 participants.

À la sortie, une tirelire a été organisée, et la somme récoltée de CHF 1400.- a été offerte au Passeport vacances de Port-Valais.

Pour 2019, Philippe a déjà passé le mot, si un restaurateur veut vivre cette aventure, il pourra appeler au 079 793 25 85 afin de se porter candidat.

La convivialité de cette journée et les remerciements des convives ont été pour nous bénévoles une grande satisfaction.

Nous sommes prêts à repartir pour une nouvelle édition.... et peut-être en musique pour 2019.

*L'Association du 25 décembre*



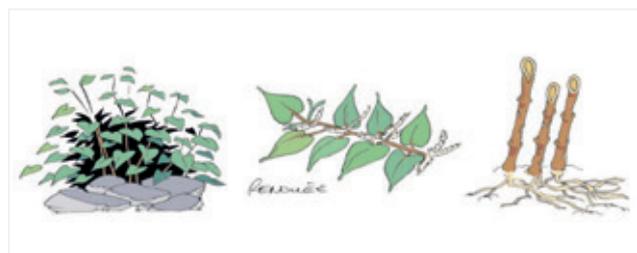
# ACTION

## HALTE AUX RENOUÉES DU JAPON!

La Commission communale, en collaboration avec l'ASL, vous propose une action citoyenne afin de contribuer à la lutte contre une plante invasive présente sur nos rives : la Renouée du Japon.



Inscription et brochure sur le site de l'Association pour la Sauvegarde du Léman.  
[www.asleman.org](http://www.asleman.org)



Nous vous donnons rendez-vous  
**le samedi 25 mai à 16h00**  
devant la Maison de Commune,  
Gare du Bouveret.



Photo: Atelier Jordan et Comamala Ismail Architectes

- Prévoir de bonnes chaussures et des gants.
- Nous nous répartirons sur différents sites identifiés et les bons gestes vous seront transmis afin de freiner son développement.
- Au programme, deux heures de travail suivies d'un apéro pour échanger et pourquoi pas en apprendre un peu plus sur cette problématique.